

SIGNATURE DU CONTRAT EAU ET CLIMAT CHARTREUSE GUIERS

Mardi 30 juin 2026 à partir de 13h30
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (38)

La signature du Contrat Eau et Climat Chartreuse Guiers, le Mardi 30 juin 2026 à la Communauté de Communes Cœur-de-Chartreuse marquera le démarrage opérationnel d'un programme d'actions d'une durée de 3 ans en faveur d'une gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques.



Interlocuteurs

Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA)

M. Roger MARCEL – Président

M. Régis PERROUD – M. Marc GAUTIER – M. Williams DUFOUR – Mme. Anne LENFANT

M. Laurent AILLOUD – Vice-Président·es

Didier GIRARD – Directeur - 04 76 37 26 26

Communiqué de presse

Les multiples contrats territoriaux et les actions engagées jusqu'à présent ont contribué à améliorer la situation environnementale sur **le bassin versant du Guiers**. Cependant, plusieurs **enjeux majeurs persistent**, définis dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et son outil opérationnel, le programme de mesures (PDM). **Le réchauffement climatique accentue encore ces enjeux, en modifiant le régime hydrologique des cours d'eau, en augmentant la fréquence et l'intensité des épisodes extrêmes** (crues soudaines ou étiages sévères) et en **renforçant la pression sur la ressource en eau**. Ces évolutions imposent d'adapter les pratiques de gestion afin de **garantir la résilience des milieux aquatiques et des usages**.

Des opérations sont nécessaires pour **restaurer le fonctionnement hydromorphologique** de certains cours d'eau et de leurs confluences. Par ailleurs, **des ouvrages entravent encore la continuité écologique**, tant sédimentaire que piscicole, sur plusieurs secteurs. La stratégie de restauration des écosystèmes doit prendre en considération les réservoirs biologiques ainsi que les zones humides, à l'échelle du bassin versant.

La ressource en eau demeure un enjeu central pour le territoire. La gestion quantitative souligne la nécessité de déterminer des modalités de partage de l'eau entre les différents usages et les besoins des écosystèmes naturels.

Conjointement, **la gestion qualitative de la ressource met en évidence de multiples pressions polluantes persistantes**, qu'elles soient agricoles (nutriments et pesticides), industrielles (substances toxiques) ou domestiques. Ces pollutions contribuent à la dégradation des milieux et à leur eutrophisation. Le changement climatique, en réchauffant les eaux et en réduisant les débits, aggrave par ailleurs la vulnérabilité des milieux aquatiques à ces pollutions.

Dans la continuité de son engagement territorial et des résultats obtenus, **le territoire souhaite poursuivre son implication en faveur des milieux naturels** et relever les défis actuels en s'engageant dans une nouvelle démarche contractuelle.

La stratégie du contrat Eau et Climat s'étend sur cinq ans, organisée en **deux phases complémentaires** : une première de trois ans, suivie d'une seconde de deux ans. Le premier contrat vise à **mettre en œuvre des actions déjà définies**, techniquement prêtes ou avancées dans leur conception. Par ailleurs, cette phase permettra aux maîtres d'ouvrage de réaliser des études, des diagnostics et des révisions d'outils de gestion et autres documents indispensables à la préparation de la mise en œuvre opérationnelle.

La deuxième phase aura pour objectif d'**actualiser et de préciser les actions identifiées** lors de la première étape, tout en intégrant de nouvelles propositions issues des études conduites précédemment ainsi que l'évolution des outils tels que le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (**PTGE**) et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (**PAPI**). Ces derniers, encore en cours de conception, viendront renforcer la démarche Eau et Climat, en particulier sur la gestion du risque d'inondation à l'échelle du bassin versant.

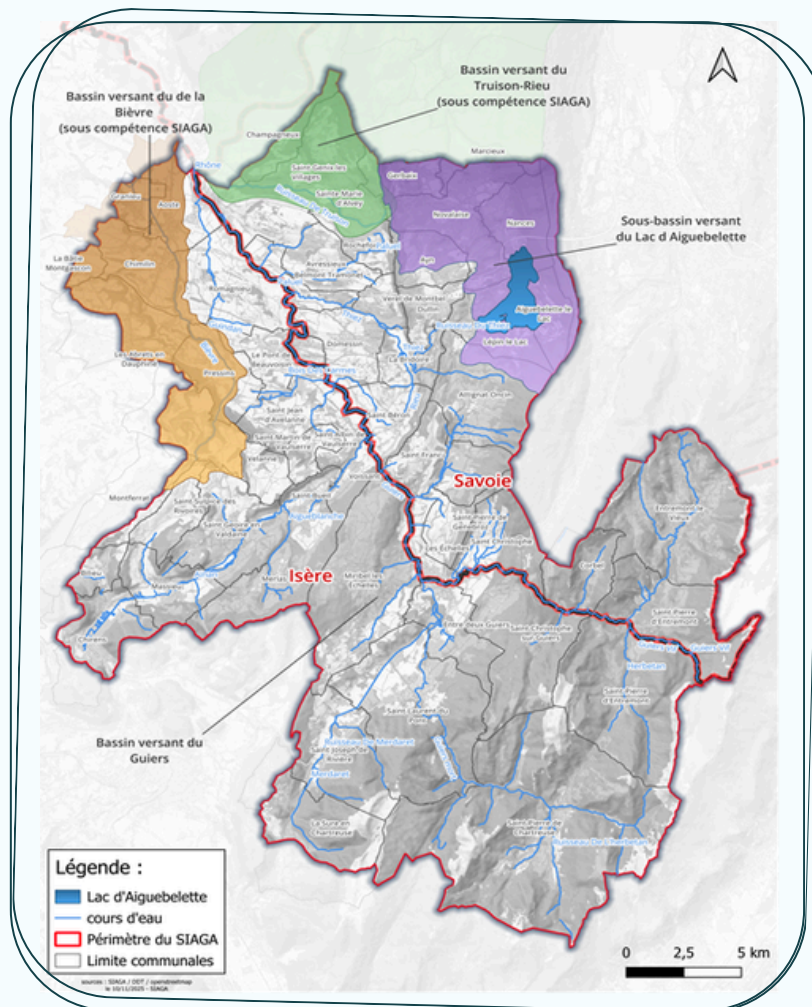
En tant que structure porteuse du contrat de bassin, **le SIAGA aura pour mission d'élaborer, piloter, suivre, mettre en œuvre et évaluer le contrat**. Il assurera également l'animation et la coordination des différentes parties prenantes, afin de garantir la mise en œuvre des actions et de la politique définie par l'instance de gouvernance. **Le SIAGA est également l'un des maîtres d'ouvrage du contrat avec plus de 8.8 M€ d'actions**, essentiellement sur les volets de restauration des milieux aquatiques et de sensibilisation.

Au total, **121 actions pour plus de 26,6 millions d'euros sont programmées au contrat pour les 3 années à venir**. Une aide financière très importante sera apportée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Le bassin versant Guiers – Aiguebelette : un territoire d'exception

Le contrat Eau et Climat Chartreuse Guiers est un outil d'intervention et d'organisation de l'action publique dans le domaine de l'eau pour le bassin versant Guiers – Aiguebelette – Bièvre –Truison.

Voici quelques caractéristiques du territoire :



Superficie : 680 km²

Altitudes : max 2 082 m
(Chamechaude) et min : 220 m
(confluent du Rhône)

Population : 68 315 habitants

Nbre. Communes et EPCI : 58 communes (30 en Isère + 28 en Savoie) ; 5 EPCI (CA Pays Voironnais, CC Vals Du Dauphiné, CC Cœur de Chartreuse, CC Val Guiers et CC Lac d'Aiguebelette).

Occupation des sols : Territoire encore rural (avec des densités de population très disparates)

Hydrographie : Le Guiers résulte de la confluence de 2 torrents issus de résurgences karstiques du massif de Chartreuse : le Guiers mort et le Guiers vif. Leur jonction se fait à Entre-deux-Guiers / Les Echelles à 380 m d'altitude pour former le Guiers qui rejoint ensuite le Rhône en rive gauche. La Bièvre s'écoule à l'ouest du bassin du Guiers avant de rejoindre le Rhône.

Au nord du territoire se situe le lac d'Aiguebelette, troisième lac naturel français, par sa surface et son volume.

Principaux affluents : Herbétan mort, Couzon, Herretang, Herbétan vif, Cozon, Ainan, Tier (=exutoire du lac d'Aiguebelette)

Zones humides : 201 zones humides recensées, couvrant 2 370 ha, soit 4,3 % du bassin versant du Guiers. La majorité correspond à de petites surfaces (56 % font moins de 1 ha et ne représentent que 2 % de la superficie totale), tandis que quelques grandes zones humides à fort enjeu, comme Herretang ou Ainan, concentrent à elles seules 78 % de la superficie.

Le Contrat Contrat Eau et Climat Chartreuse-Guiers, 2026 - 2028

Les enjeux du territoire :

Le travail de concertation, complété par le bilan du précédent contrat de bassin, a permis d'identifier les principaux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques à prendre en compte dans le cadre du présent contrat. **En cohérence avec les réglementations européennes et nationales, ainsi qu'avec les priorités du territoire**, ces éléments ont conduit à définir les objectifs structurants du contrat eau et climat Chartreuse-Guiers.

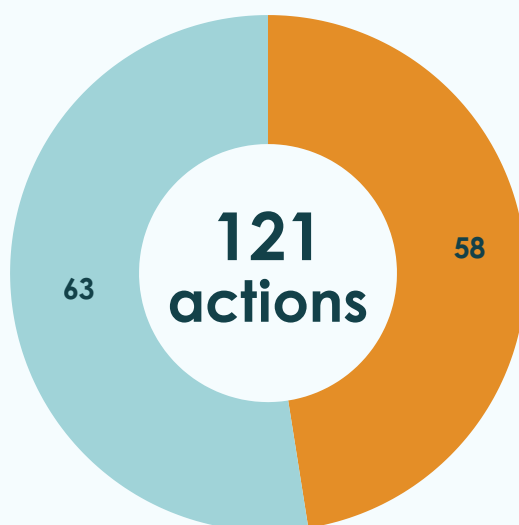
Le territoire se caractérise en effet par des enjeux importants en matière de gestion de l'eau, tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs, ainsi que pour la **préservation des milieux aquatiques**. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) met en évidence des pressions significatives liées aux **pollutions** (pesticides, nutriments, substances toxiques), aux **phénomènes d'eutrophisation** de certains cours d'eau, ainsi qu'aux **altérations hydromorphologiques** et à la continuité écologique. À cela, s'ajoute **un enjeu majeur de préservation de la ressource en eau**, notamment pour l'alimentation en eau potable.

Le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) met en lumière une **forte vulnérabilité du territoire face au changement climatique**, déjà perceptible à travers la diminution de la disponibilité en eau, la dégradation de sa qualité, **l'assèchement des sols et le recul de la biodiversité** aquatique et humide. Ces évolutions accentuent les tensions entre les usages et renforcent la fréquence et l'intensité des événements extrêmes.

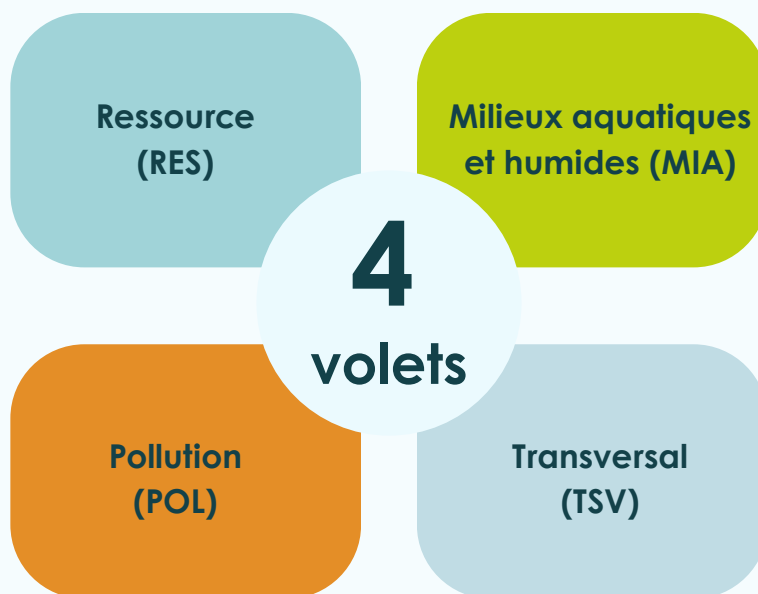
Au regard de ces constats, **le contrat propose d'agir simultanément sur la réduction des pressions (lutte contre les pollutions, restauration des milieux), la préservation de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique**. Il s'inscrit ainsi dans une démarche de **renforcement de la résilience du territoire, conciliant les besoins des usages avec la protection durable des écosystèmes, tout en favorisant la sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux**.

Distribution des actions par MOA

■ SIAGA ■ Autres MOA

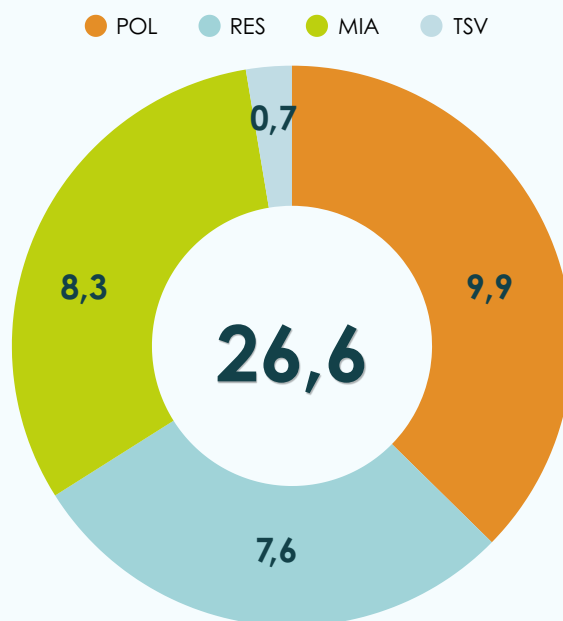


Ces actions s'articulent autour de quatre grands volets structurants :



La répartition des montants par volet est présentée dans le graphique suivant :

Répartition des montants du contrat de bassin par volet (en millions d'€)



Pour la construction de ce contrat, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse constitue le principal financeur identifié à ce stade. D'autres partenaires financiers pourront toutefois être mobilisés au cas par cas, en fonction de la nature des projets et des opportunités de cofinancement.



Quelques actions par thématiques :

RESSOURCE

Étude de recensement et analyse des pratiques agricoles

Objectifs :

- Mieux connaître les pratiques agricoles du territoire
- Recréer du lien avec le monde agricole
- Identifier des pistes d'actions pour une gestion durable de l'eau

Équipement et installation pour le suivi hydrologique et climatique (piézomètres, radar, échelles limnimétriques)

Objectifs :

- Améliorer la connaissance de la ressource en eau
- Suivre son évolution face au changement climatique
- Anticiper les périodes de tension (sécheresse, crues)

Réduction des fuites sur les réseaux AEP

Objectifs :

- Limiter les pertes d'eau potable
- Préserver la ressource
- Améliorer la performance des réseaux

Amélioration des connaissances des réseaux AEP

Objectifs :

- Disposer d'une meilleure cartographie des réseaux
- Faciliter la gestion et l'entretien
- Optimiser la programmation des travaux

Installation de proxitag, des loggers réducteurs de pression sur les ouvrages

Objectifs :

- Suivre le fonctionnement des réseaux en continu
- Réduire les fuites et les casses
- Optimiser la gestion de la pression

MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Restauration de la continuité écologique

Objectifs :

- Rétablir la circulation des espèces aquatiques
- Assurer le transport naturel des sédiments
- Restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau

Étude hydromorphologique sur un ruisseau

Objectifs :

- Comprendre le fonctionnement du cours d'eau
- Identifier les altérations
- Définir des actions de restauration adaptées

Travaux de restaurations morphologiques

Objectifs :

- Redonner un fonctionnement plus naturel aux cours d'eau
- Améliorer la qualité des habitats
- Renforcer la résilience face aux aléas climatiques

Mise en œuvre du Plan de Gestion Sédimentaire (PGS)

Objectifs :

- Rééquilibrer le transport des sédiments
- Améliorer le fonctionnement global des milieux

Élaboration d'une trame turquoise

Objectifs :

- Préserver et reconnecter les milieux
- Favoriser la biodiversité

Suivi du niveau trophique du lac d'Aiguebelette

Objectifs :

- Surveiller l'état écologique du lac et prévenir les déséquilibres (eutrophisation)
- Adapter les actions de gestion

Mise en place d'un observatoire de l'eau

Objectifs :

- Valoriser les données collectées et les données antérieures récoltées
- Informer le grand public et les élus
- Faciliter la prise de décision

Étude de la qualité de l'eau et suivi sur le bassin versant

Objectifs :

- Suivre l'évolution de la qualité de l'eau
- Identifier les sources de dégradation
- Orienter les actions de restauration

POLLUTION

Création d'un réseau de transfert et de collecte sur Voissant

Objectifs :

- Améliorer la collecte des eaux usées
- Protéger la qualité des cours d'eau

Création de deux micro-stations sur Voissant, aux hameaux de la Renardière et des Verchères

Objectifs :

- Traiter les eaux usées localement
- Adapter les équipements aux besoins du territoire

Déconnexion des Eaux Pluviales / désimperméabilisations sur Les Echelles – Saint Christophe sur Guiers – école du Menuet

Objectifs :

- Réduire les apports d'eaux pluviales dans les réseaux
- Favoriser l'infiltration des sols

Désimperméabilisation et végétalisation de cour d'école sur Saint Laurent du Pont – école de Novalaise

Objectifs :

- Réduire le ruissellement et augmenter l'infiltration des sols
- Améliorer les espaces de vie
- Sensibiliser les enfants aux enjeux de l'eau

Mise en œuvre de la stratégie de communication du territoire

Objectifs :

- Sensibiliser aux enjeux eau et climat
- Valoriser les actions du territoire

Étude d'impact de la production de calcite dans le lac d'Aiguebelette

Objectifs :

- Mieux comprendre le fonctionnement du lac et ses conséquences
- Adapter les stratégies de gestion

Généralités

Qu'est-ce qu'un contrat eau et climat ?

Un contrat eau et climat est un **document stratégique pluriannuel qui vise à mobiliser les acteurs locaux** pour préserver la qualité et la quantité des ressources en eau, tout en s'adaptant aux effets du changement climatique.

Il est signé entre un porteur de projet (ici le SIAGA), les maîtres d'ouvrage des actions prévues (collectivités, syndicats, associations, entreprises...) ainsi que des partenaires techniques et financiers (dont l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse).

Sur **une durée généralement de 3 à 6 ans**, il définit et planifie un programme d'actions concrètes pour améliorer la gestion de l'eau, restaurer les milieux aquatiques et renforcer la résilience du territoire face aux enjeux climatiques (sécheresses, inondations, biodiversité, qualité de l'eau).

Que contient-il ?

Le contrat eau et climat chartreuse-Guiers s'inscrit dans une démarche de territoire. Il permet de décliner un programme d'actions adapté aux enjeux locaux, tout en répondant aux orientations et réglementations européennes et nationales.

Ce programme est **hiérarchisé en fonction des priorités du territoire** (enjeux liés à la ressource en eau, aux milieux aquatiques et au changement climatique) **ainsi que des contraintes de mise en œuvre.** (dossiers réglementaires, acquisitions foncières, capacités techniques et financières...)

Au total, 121 actions sont inscrites au programme d'intervention : études (diagnostics, maîtrise d'œuvre), travaux, actions de suivi et de sensibilisation.

L'instance de gouvernance du contrat :

Le suivi et le pilotage du contrat de bassin seront assurés par le comité de rivière, instance de gouvernance du bassin versant, **réunissant régulièrement les syndicats AEP, les collectivités, les services de l'État et les partenaires techniques.** Celui-ci définit la politique de gestion de l'eau à cette échelle, valide les grandes orientations stratégiques et **approuve le présent dossier de contrat.** Il s'appuie sur la structure porteuse, le SIAGA, pour animer le contrat et mettre en œuvre les actions prévues.

En complément, **des comités de pilotage (COPIL) et comités techniques (COTECH) seront constitués pour assurer le suivi opérationnel** et la validation des actions spécifiques. Le SIAGA tiendra à jour le tableau de bord des opérations, incluant les **indicateurs techniques et financiers présentés en annexe 1, afin de permettre le bilan et l'évaluation du contrat.**

La cérémonie de signature est organisée autour de l'invitation des membres officiels de ce comité de rivière.

Qui met en œuvre le contrat de bassin ?

En tant que **structure porteuse du contrat de bassin**, le **SIAGA** aura pour mission d'**élaborer, piloter, suivre, mettre en œuvre et évaluer le contrat**. Il assurera également l'animation et la coordination des différentes parties prenantes, afin de **garantir la mise en œuvre des actions** et de la politique définie par l'instance de gouvernance.

Le SIAGA travaillera en étroite collaboration avec les collectivités territoriales signataires du contrat, qui conservent la maîtrise d'ouvrage des actions relevant de leurs compétences. Cette articulation permettra d'assurer la **cohérence des interventions à l'échelle du bassin versant et la complémentarité des politiques locales de l'eau**.

Au total, ce sont 18 maîtres d'ouvrage différents qui s'impliqueront dans la réalisation des actions.

Les signataires du contrat :

Le Président du SIAGA

Le Directeur général de l'Agence
de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Le Sous-Préfet de la Tour du Pin

Le Président du Département de la Savoie

Le Président du SIEGA

Le directeur de la
Banque des Territoires

Le Président du SEA

Le Président du SIAEP

Le Président de la CCLA

Le Président de la CAPV

La Maire de Saint-Laurent-du-Pont

Le Maire de Saint-Christophe-sur-Guiers

La Maire des Echelles

Le Maire de Velanne

Le Président de la fédération de pêche de l'Isère

Le Président de la fédération
de pêche de la Savoie

Le Président du Conservatoire
d'Espaces Naturels de l'Isère

Le Président du Conservatoire
d'Espaces Naturels de la Savoie

Le Président du Parc Naturel
Régional de la Chartreuse

Le Président du Syndicat
Intercommunal d'Aménagement
du Moulin Neuf

La Présidente du Syndicat
Intercommunal à Vocation
Scolaire des Echelles

La Présidente du Syndicat
Intercommunal à Vocation
Scolaire de Novalaise